



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 Juin 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro  
2014/JUIN/76

Point de l'ordre du jour  
14

OBJET  
**DÉSIGNATION DES  
DÉLÉGUÉ(E)S À LA  
COMMISSION  
COMMUNALE DES IMPÔTS  
DIRECTS**

RAPPORTEUR  
**M. LE MAIRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 24/06/2014  
L'affichage en mairie le : 24/06/2014  
La notification le :

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 19 Juin 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 13 Mai 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme M. RICHARD.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme G. BAUX  
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme V. LETARD  
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT  
M. N. MASSY a donné procuration à M. M. CHARLIER

**Exposé des motifs**

**La présente délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil le 14 avril 2014, cette dernière n'ayant proposé qu'un nombre de 7 commissaires titulaires et 7 commissaires suppléants, alors que les textes prévoient 8 désignations de titulaires et 8 désignations de suppléants.**

Monsieur LE MAIRE indique que l'article 1650 (&3) du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Il précise que cette commission, outre le Maire ou l'Adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend 8 commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Il propose au Conseil Municipal de dresser, en double, la liste comprenant 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, soit 16 noms de contribuables remplissant les conditions pour chaque catégorie, dans laquelle le Préfet désignera les membres appelés à siéger.

Il précise que la rôle de la commission consiste notamment à garantir l'équité fiscale en matière de fiscalité directe locale et à assurer la légalité des nouvelles impositions.

A ce titre,

- ◆ Elle choisit avec les services fiscaux les locaux de référence et locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables,
- ◆ Elle peut créer des catégories intermédiaires,
- ◆ Elle établit le classement catégoriel des constructions neuves,
- ◆ Elle valide ou conteste les modifications de valeur locative proposées par les services fiscaux suite à transformations importantes des bâtis,
- ◆ Elle formule des avis sur les réclamations en matière de Taxe d'Habitation et Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères,
- ◆ Elle complète le recensement des constructions terminées ou ayant été modifiées en vérifiant que toutes les modifications sont connues de l'Administration fiscale et que tous les changements ont été pris en compte,
- ◆ Elle peut être amenée à travailler sur les remaniements du plan cadastral, remembrement,
- ◆ Elle participe au classement des parcelles à vocation agricole, etc...

### **Décision**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

➤ **DÉSIGNE** les commissaires suivants :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Christophe LUBAC, Maire</li><li>• Claudia FAIVRE</li><li>• Valérie LETARD</li><li>• Sébastien ROSTAN</li><li>• Pablo ARCE</li><li>• Claire GEORGELIN</li><li>• Jean-Bernard CHEVALLIER</li><li>• Marie-Pierre GLEIZES</li><li>• Emmanuel JAECK</li><li>• Alain CARRAL</li><li>• Marie-Pierre DOSTE</li><li>• Gisèle BAUX</li><li>• Patrice BROT</li><li>• Martine RICHARD</li><li>• Francis BENNE</li><li>• Laure TACHOIRES</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pascale MATON</li><li>• André CLEMENT</li><li>• Pierre-Yves SCHANEN</li><li>• Bernard PASSERIEU</li><li>• Joachim DERAMOND</li><li>• Claude GRIET</li><li>• Véronique BLANSTIER</li><li>• Marie-Ange SCANO</li><li>• Jean-Luc PALÉVODY</li><li>• Gérard ROZENKNOP</li><li>• Jean-Louis JUAN</li><li>• Jean-Jacques MERIC</li><li>• Maryse CABAU</li><li>• Henri AREVALO</li><li>• Françoise COSTEROSTE</li><li>• Michel CHARLIER</li></ul>

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date de la signature : 23/06/2014  
Nom du signataire : Christophe LUBAC